

Rapporteur général en charge du budget : Philippe LAMÉ

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Décision modificative n°3 au budget 2024 »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le projet de décision modificative (DM) n°3 au budget 2024 prévoit des ajustements de prévisions de recettes pour un montant de 100 M€, dont 86,7 M€ au titre des fonds européens. Leur impact effectif en termes financier s'avère donc relativement limité, avec en fonctionnement une hausse des crédits de paiement (CP) de seulement 0,62 %, hors fonds européens.

Les nouvelles dépenses d'investissements programmées concernent quasi exclusivement les projets liés aux programmes européens FEDER-FSE, FEADER et FEAMP (63 M€) auxquels il faut ajouter le tourisme (+ 0,2 M€). Pour ce qui est des annulations de crédits, elles portent sur les systèmes d'information (0,75 M€) ainsi que sur le sport et la culture (0,55 M€).

En fonctionnement, l'essentiel des nouvelles dépenses (37,9 M€ en net) est lié aux programmes européens FEDER, FEADER et FEAMP (37,4 M€). Le pôle ressources de la Région est aussi concerné (1,95 M€) ainsi que le sport (0,85 M€), le réseau urbain haut débit (180 k€) et les lycées privés (80 k€). Des annulations de crédits sont quant à elles à noter au niveau du pôle ressources (1 M€) et des transports collectifs (1,6 M€).

Pour atteindre l'équilibre budgétaire, le Conseil régional procède à l'ajustement de certaines composantes de son pool de ressources. Au vu des tendances constatées depuis le début d'année, il révisé tout d'abord le montant des recettes fiscales escomptées, soit à la hausse (+ 5 M€ sur les cartes grises), soit à la baisse (- 7,9 M€ au niveau de la TVA). Il tient compte par ailleurs des baisses de dotations annoncées par l'Etat (- 2,28 M€ au titre de France compétences) ainsi que des nouvelles recettes attendues (+ 8,67 M€), et ce à divers titres (fonds FEDER pour 6,5 M€, fonds de compensation de la TVA pour 0,6 M€ ou un versement de la réserve d'ajustement du Brexit pour 1,2 M€).

Le bouclage final du budget est assuré grâce à un recours à l'emprunt pour un montant de 9,5 M€.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Avec cette décision modificative (DM) n°3 au budget 2024, le CESER note que le montant global des dépenses du budget 2024 va franchir la barre des 2 Md€ pour atteindre les 2,04 Md€. Au-delà de l'importance des nouveaux crédits de paiement (CP) programmés qui, en net, avoisinent les 100 M€ et représentent un peu plus de 5 % de dépenses globales inscrites dans le budget primitif (BP) 2024, le CESER relève que les nouvelles opérations prévues sont essentiellement liées au déblocage de fonds européens (FEDER-FSE) et à la réintégration annuelle dans les comptes de la Région des opérations réalisées par l'Agence de service et de paiement (ASP) de l'Etat (FEADER et FEAMPA) et ce tant au niveau de l'investissement que du fonctionnement, avec sur ce dernier volet une hausse des CP limitée à 0,62 % du budget (hors fonds européens).

Les dépenses d'investissement envisagées, qui représentent plus de 62 % de l'ensemble, n'appellent globalement pas de remarque particulière de la part du CESER. Elles sont essentiellement adossées aux opérations sur les programmes européens, à savoir le FEDER-FSE (18,2 M€), le FEADER 2014-2022 (34,5 M€) ou le FEAMP (9,8 M€). Le CESER se réjouit de ces opérations qui vont permettre de clôturer de nombreux dossiers ouverts et portant sur des projets ayant trait surtout à l'économie, à l'agriculture, au maritime ou à la pêche.

Concernant les annulations prévues, elles sont justifiées par des reports/recalibrages de projets (sport/culture) ainsi que par l'évolution des modèles économiques relatifs aux systèmes d'information (SI) qui tendent à privilégier le locatif (logiciels).

En ce qui concerne les nouvelles dépenses de fonctionnement, qui pèsent environ 38 % du global, elles découlent pour l'essentiel du versement attendu de fonds européens (33,1 M€ pour les FEADER 2014-2020 et 2023-2027, 4,3 M€ pour le FEAMP). Le CESER apprécie à leur juste valeur les retombées que ces opérations vont engendrer pour les bénéficiaires finaux. S'agissant des autres opérations prévues, elles concernent notamment le réseau urbain haut débit (réévaluation du budget pour 180 k€) ainsi que l'accueil de trois étapes du tour de France féminin 2025 (800 k€) qui devrait apporter de la visibilité et des retombées économiques aux territoires traversés. Pour ce qui est des opérations relatives au pôle ressources de la Région, qu'il s'agisse tant des dépenses liées à la conservation du patrimoine (+ 800 k€, soit près de 9 % supplémentaires découlant de l'entretien/extension des parcs immobilier et roulant, l'ajustement de loyers, etc.) que de celles relatives aux rémunérations/indemnités (1,15 M€ de crédits nouveaux et 800 k€ d'annulations), le CESER aurait apprécié disposer d'informations un peu plus précises afin de mieux appréhender les modifications envisagées. S'agissant des annulations de crédits, elles concernent essentiellement le programme 701 qui a trait aux transports collectifs. Au vu de la tendance constatée depuis le début de l'exercice en cours, le réalisé budgétaire devrait se situer en très léger retrait (- 0,5 %) par rapport au BP 2024, d'où la décision de réduire les CP à due concurrence (- 1,6 M€). Le CESER prend note de cet ajustement motivé.

Sur le volet ressources de cette DM n°3, le CESER prend note des ajustements effectués au niveau des recettes fiscales (- 7,9 M€ au niveau TVA et + 5 M€ pour les cartes grises) qui sont basés sur les évolutions constatées depuis le début d'année. Pour le CESER, ces ajustements sont significatifs en termes de montant et illustrent bien la sensibilité d'un pool de ressources régionales aux cycles économiques.

Le complément de ressources non fiscales qui alimente le budget 2024 n'appelle pas de commentaire particulier de la part du CESER. Ces rentrées additionnelles proviennent de reversements au titre de fonds FEDER (6,5 M€), du fonds de compensation de la TVA (0,6 M€) ainsi que d'une réserve d'ajustement Brexit (1,2 M€).

Le CESER souligne que le recours à l'emprunt (9,5 M€) effectué pour assurer l'équilibre budgétaire ne remet pas en cause la bonne qualité d'ensemble des fondamentaux financiers de la Région.

Mission 1 - Vie lycéenne et vie étudiante

108 - Participation au fonctionnement des établissements privés

Sur proposition de Laetitia BOUVIER et Virginie TEXIER
au nom de la Commission 3 « Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional a proposé au Comité académique de l'enseignement catholique (CAEC) un compromis basé sur l'évaluation des charges de viabilisation qu'auraient dû régler les lycées publics si l'Etat n'avait pas interrompu l'autorisation du fournisseur e-pango. Le compromis porte sur un complément exceptionnel de dotation aux lycées privés du réseau CAEC d'un montant global 4,5 M€ avec une déclinaison de 26 k€ pour les deux lycées Diwan, sur la base commune de 89 €/élève.

Dans ce cadre, il est proposé d'abonder le budget de 80 k€.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER prend note de l'abondement du programme 108 et par là-même de la dotation exceptionnelle de 4,5 M€ suite à un compromis entre le Conseil régional et le Comité académique de l'enseignement catholique (CAEC) pour permettre aux lycées privés de faire face aux nombreuses augmentations de charges depuis 2022.

Le CESER souhaiterait pouvoir être informé en amont sur des décisions prises comme celle-ci en commission permanente.

109 - Enseignement supérieur et vie étudiante

Sur proposition de Clémence GAIGNEUX et Pascal OLIVARD
au nom de la Commission 3 « Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La décision modificative (DM) n°3 au budget 2024 augmente les crédits de paiement (CP) de l'exercice de 0,91 % hors mouvements comptables sur le FEADER et le FEAMP. Il est proposé d'augmenter l'autorisation d'emprunt ouverte au budget de 9,68 M€.

Elle permet de prendre en compte les ouvertures de crédits pour ajuster les différentes autorisations de programme (AP) et d'engagement (AE) selon l'avancée des projets contractualisés (Contrat de plan Etat-Région (CPER) avec des mouvements entre les programmes enseignement supérieur et recherche en fonction de la réalité des opérations lancées).

Dans ce contexte, le programme 109 est abondé de 2 M€ en AP afin d'accompagner les projets CPER immobiliers qui avancent plus rapidement que prévu. Dans le même temps, les actions en faveur de la vie étudiante ayant démarré avec retard, un ajustement à la baisse de 150 k€ d'AE est proposé.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER se réjouit de l'avancée du CPER qui se déroule plus rapidement que prévu. Cette augmentation de l'autorisation de programme (AP) va permettre d'avancer sur des travaux importants afin d'accueillir les étudiantes et étudiants ainsi que les personnels dans de meilleures conditions dans quatre campus différents, répartis sur l'ensemble du territoire de la Bretagne (pilote de rénovation de l'Université de Rennes, réhabilitation et surélévation du bâtiment A de l'Université de Rennes 2, le pôle numérique de l'Université de Bretagne Sud (UBS) et enfin le centre de santé de l'Université de Bretagne Occidentale (UBO)).

Le CESER restera attentif quant aux réalisations des actions et événements initialement prévus en faveur de la vie étudiante.

Mission 3 - Qualité de vie et rayonnement

301 - Langues de Bretagne

Sur proposition de Manuel DE LIMA
au nom de la Commission 3 « Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional propose d'apporter une aide exceptionnelle de 200 k€ au réseau Diwan pour lui permettre de clôturer son budget 2024.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER prend note du soutien exceptionnel apporté au réseau Diwan. Il souhaiterait avoir une meilleure connaissance des difficultés financières auxquelles est confronté le réseau : sont-elles seulement conjoncturelles, permettant donc d'envisager une amélioration à venir ? Ou plus structurelles, pouvant mettre en danger la pérennité du réseau ?

302 - Spectacle vivant, arts plastiques et pratiques culturelles

Sur proposition de Madeleine LOUARN
au nom de la Commission 4 « Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Au vu du report de plusieurs projets d'investissement prévus dans le cadre du Contrat de plan Etat-Région (CPER) 2021-2027, un ajustement budgétaire est proposé : - 550 k€ en autorisation de programme (AP) et en crédit de paiement d'investissement (CPI).

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER prend acte du report de plusieurs projets d'investissement culturels du CPER dont les crédits étaient inscrits au programme 302 « Spectacle vivant, arts plastiques et pratiques culturelles » du budget primitif (BP) 2024. Ces retards concernent notamment la salle de la Passerelle à Saint-Brieuc, des projets d'établissements d'enseignement supérieur artistique, ainsi que des projets de modernisation et d'acquisition de matériel pour les lieux culturels.

Ces reports d'investissement n'étant pas du fait du Conseil régional, le CESER note la réduction de 550 k€ de l'AP et d'un montant équivalent des CPI pour le BP 2024. Il sera vigilant sur le report effectif de ces CPI dans le BP 2025 et/ou les suivants afin que les projets culturels inscrits dans le CPER soient réalisés avant son échéance.

303 - Cinéma, livres, radios et pratiques culturelles

Sur proposition de Madeleine LOUARN et Isabelle SUDRE
au nom de la Commission 4 « Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Un premier avenant à la Convention de coopération pour le cinéma et l'image animé 2023-2025 entre la Direction régionale des affaires culturelles, le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) et le Conseil régional de Bretagne, permet à ce dernier de bénéficier de nouvelles recettes. Il est donc proposé d'inscrire un crédit complémentaire de 47,5 k€ en autorisation d'engagement (AE) et en crédit de paiement (CP) au budget primitif (BP) 2024.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER observe que cette nouvelle recette procède de l'évolution des modalités de cofinancement sur le dispositif du soutien à l'emploi de médiateurs dans les salles de cinéma. Il soutient cette action visant à favoriser l'accès de toutes et tous à la culture et aux arts cinématographiques, ainsi que le lien social de proximité, dans les territoires de la Bretagne. Ces dispositifs visant à « aller vers » et inclure les publics éloignés du cinéma sont à encourager fortement. La densité du maillage territorial des cinémas associatifs en Bretagne est un réel atout pour ce faire.

Le CESER approuve donc l'inscription de cette recette complémentaire au BP 2024 du programme 303 « Cinéma, livres, radios et pratiques culturelles ».

305 - Tourisme

Sur proposition de Jeanne-Noëlle LAMOUR et Marie-Christine LE GAL
au nom de la Commission 2 « Développement économique et innovation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

A travers cette décision modificative (DM) n°3 au budget 2024, le Conseil régional propose, dans le cadre de sa politique en faveur du développement du tourisme, un abondement d'autorisation de programme (AP) au titre de deux opérations :

- le fonds « Tourisme de savoir-faire » - Accompagnement des entreprises pour l'ouverture au public ;
- le plan Destination France - Projets expérimentaux : Itinérance sur la frange littorale.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Dans un premier temps, le CESER souligne que même s'il s'agit de la reconstitution d'enveloppe non utilisée lors des exercices précédents, cette DM porte sur un volume financier important (750 k€) par rapport au budget alloué au programme 305 (3,9 M€).

Le CESER approuve néanmoins ces deux initiatives que sont le développement du tourisme des savoir-faire et l'itinérance sur la frange littorale. En effet, elles entrent en cohérence avec le Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL), politique qui sera réactualisée en 2025.

Au sujet du tourisme des savoir-faire, le CESER relève le succès des semaines du tourisme économique en Bretagne. Cet évènement, qui a pour objectif la découverte des entreprises du territoire et du patrimoine industriel, constitue un vecteur de développement et d'attractivité touristique. Comme le souligne le CESER dans son étude [Le tourisme d'affaires en Bretagne : destination territoire durable](#) (2023), « *les entreprises et les savoir-faire font partie de l'histoire, de la culture régionale, de son patrimoine* ». Cette forme de tourisme permet ainsi aux citoyens de garder un lien avec le territoire. Dans le cadre de l'accompagnement pour l'ouverture au public, le CESER note que neuf entreprises ont été accompagnées. Il apprécie par ailleurs la diversité des savoir-faire mis en valeur (maritimité, agriculture, etc.).

Par ailleurs, le CESER approuve l'initiative concernant l'itinérance sur la frange littorale et l'appel à projets Nautic Lib. Il s'agit d'une action innovante qui vise à proposer le déploiement de solutions en libre-service de matériel nautique à destination des visiteurs et des habitants sur le territoire de la Bretagne. A ce titre, le Ti Hub a participé à la mise en place de démonstrateurs lors de l'été 2024, aussi bien en zones littorales que sur les canaux. Le CESER sera attentif aux retombées de ces expérimentations et aux suites à donner à ces projets.

307 - Sports

Sur proposition de Yannick MORIN et Filipe NOVAIS
au nom de la Commission 4 « Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans le cadre de la décision modificative (DM) n°3 du budget du Conseil régional, il est proposé un abondement de 1,4 M€ du programme 307 « sport », en autorisation d'engagement (AE), et l'inscription d'un crédit de paiement de fonctionnement (CPF) complémentaire au budget 2024 de 0,8 M€, pour le co-financement du Grand départ du Tour de France Femmes by Zwift en Bretagne en 2025.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le Tour de France Femmes by Zwift 2025 sera un évènement marquant. L'augmentation de l'enveloppe budgétaire du programme témoigne de la volonté du Conseil régional de promouvoir, en cofinancement avec ses partenaires territoriaux, le cyclisme féminin à une échelle internationale. C'est une initiative enthousiasmante que le CESER salue.

Le CESER considère que tout évènement de cette envergure est un vrai plus pour la Bretagne, terre de cyclisme par excellence. Il peut générer, entre autres, des retombées économiques et médiatiques significatives pour l'ensemble des collectivités partenaires, tout en promouvant le sport et en encourageant encore plus la pratique du cyclisme. Ce type de manifestations sportives fait progresser l'égalité entre les femmes et les hommes dans le sport.

Le CESER suggère que cet évènement soit l'occasion d'inclure et de promouvoir le para-cyclisme féminin en Bretagne en lien avec la politique régionale en faveur du sport pour toutes et tous et celle de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le CESER est donc favorable à l'inscription de ces crédits budgétaires complémentaires.

Mission 4 - Cohésion territoriale et sociale

402 - Dynamiques territoriales et santé

Sur proposition de Michel MORVANT et Jean-Pierre VAUZANGES
au nom de la Commission 1 « Dynamiques territoriales et mobilités »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional rappelle en substance qu'il est essentiel, dans le cadre du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), de la loi Climat et Résilience et du Zéro artificialisation nette (ZAN) qui en découle, en relation étroite avec les Schémas de cohérence territoriale (SCoT) des territoires, de pouvoir mesurer clairement la consommation foncière en Bretagne.

Le Mode d'occupation des sols (MOS), reconnu par l'État au niveau régional, est d'ores et déjà un outil de connaissance fine de l'occupation des espaces ; celui-ci mérite d'être complété par une photo-interprétation basée sur des images satellitaires.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Les objectifs en termes de réduction de la consommation foncière suscitent beaucoup de débats au sein des collectivités locales et territoriales, également avec les acteurs économiques et sociaux du logement. Afin d'assurer une équité territoriale dans les orientations puis dans les décisions qui seront prises d'ici 2050, il est indispensable de disposer de données fiables et actualisées reconnues par tous. Dans ce contexte, le Conseil régional propose le lancement d'un nouveau marché de photo-interprétation sur des images 2024, pouvant être rapidement intégrées dans le MOS pour suivre la consommation des sols en bonne coordination avec les révisions des SCoT effectuées ou en cours.

Par conséquent, le CESER souscrit à la volonté du Conseil régional d'abonder l'autorisation d'engagement (AE) du programme 402 par un marché de prestations de services à hauteur de la somme proposée, soit 360 k€, et restera attentif aux crédits de paiement (CP) fléchés à cette occasion lors du budget primitif (BP) 2025. De la même manière, il suivra avec la plus grande attention la ou les solutions proposées pour mutualiser et consolider entre les territoires, l'acquisition et le traitement des données.

404 - Aménagement numérique du territoire

Sur proposition de Valérie LEMARCHAND et Jean-Luc PELTIER
au nom de la Commission 1 « Dynamiques territoriales et mobilités »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Lancé en 2016, le déploiement du programme Bretagne très haut débit (BTHD) porté par Mégalis est toujours en cours, avec, l'objectif d'une couverture intégrale de la Bretagne en 2026.

Si le Conseil régional de Bretagne et Mégalis ont signé un contrat d'objectifs et de moyens pour la mise en œuvre du réseau ultra haut débit (RUHD), prévoyant un montant prévisionnel de dépenses à hauteur de 400 k€ pour 2024, Mégalis a informé le Conseil régional en mai, avoir besoin d'un crédit supplémentaire à hauteur de 182 k€ pour couvrir les frais de gestion, sous-évalués.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER, comme il a eu déjà eu l'occasion de l'exprimer lors de [son avis sur le budget primitif \(BP\) 2024](#), apprécie l'ambition de ce programme visant à renforcer l'accessibilité à l'ultra haut débit et au développement numérique de la Bretagne.

Dans cette perspective, le CESER estime nécessaire l'abondement de moyens pour continuer le déploiement du RUHD et ne peut qu'accéder positivement à cette requête d'augmentation budgétaire visant à inscrire un crédit de paiement de fonctionnement (CPF) complémentaire à hauteur de 182 k€.

Mission 5 - Développement économique, agricole et maritime

501 - Recherche

Sur proposition de Valérie MAZURIC
au nom de la Commission 2 « Développement économique et innovation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional propose deux ajustements budgétaires :

- une réduction de 2 M€ de l'autorisation de programme (AP - 6,55 M€ au budget primitif (BP) 2024) en raison du recalibrage en cours d'un projet immobilier porté par un organisme de recherche dans le cadre des investissements immobiliers du Contrat de plan Etat-Région (CPER) pour les infrastructures de recherche ;
- une augmentation de 150 k€ de l'autorisation d'engagement (AE - 15,92 M€ au BP 2024) afin de financer une chaire internationale sur la thématique de l'épidémiologie et la modélisation pour une seule santé.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER prend acte de ces deux propositions d'ajustement budgétaire tout en soulignant l'importance du soutien du Conseil régional aux acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR).

Comme il l'avait précisé dans [son avis du 5 février 2024](#), le CESER rappelle que le Contrat de plan Etat-Région (CPER) porte des investissements déterminants pour l'excellence de la recherche en Bretagne, tant concernant les équipements de recherche que les projets immobiliers hébergeant ces équipements. Il apprécie en conséquence l'adaptation dont le Conseil régional fait preuve en prenant en compte les contraintes que les porteurs de projets immobiliers peuvent être amenés à rencontrer et en adaptant sa programmation budgétaire.

510 - Pêche, aquaculture et développement maritime

Sur proposition de Anne MENGUY et David RIOU
au nom de la Commission 5 « Environnement, ressources et climat »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme FEAMPA (Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture) a été lancé en 2023. Il est doté d'une enveloppe de 58,3 M€, auxquels s'ajoutent 28 M€ de contreparties nationales pour la période 2021-2027. Mi-2024, la Commission régionale de sélection pêche et aquaculture (CORSPA) a programmé 70 dossiers, notamment en faveur de l'installation de jeunes pêcheurs.

La sélection et la programmation des dossiers s'étant accélérées en cours d'année, les besoins en autorisation d'engagements (AE) ont été revus à la hausse, en particulier pour le guichet national innovation (+ 1,55 M€), piloté par le Conseil régional de Bretagne, dont la dynamique de programmation a été très importante dès les premiers appels à projets. En outre, les engagements sur les travaux du Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille (SMPPC) seront plus importants que prévu, du fait de l'ajustement de la prévision de leurs appels de fonds (+ 672 k€).

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

L'augmentation de l'autorisation d'engagement (AE) proposée concerne particulièrement le guichet national innovation (+ 1,55 M€), dont la dynamique de programmation a été importante. Le CESER aurait souhaité voir figurer dans le bordereau le nombre de dossiers déposés mobilisant un porteur de projet régional. Il restera vigilant sur l'utilisation des fonds pour garantir une filière maritime forte de la diversité et de la sécurité de tous ses métiers.

Concernant le SMPPC, le CESER aurait souhaité obtenir plus d'informations sur cette hausse des engagements. Il apprécierait par ailleurs avoir une meilleure connaissance des investissements engagés en 2024 par le Conseil régional sur les autres places portuaires.

Mission 6 - Transition écologique et climatique

601 - Eau

Sur proposition de Guy LEGRAND et Edwige KERBORIOU
au nom de la Commission 5 « Environnement, ressources et climat »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

L'écluse du barrage d'Arzal connaît des difficultés de fonctionnement depuis plusieurs années, venant fragiliser sa capacité à répondre parallèlement aux différentes fonctions qui lui sont dévolues : évacuation des crues de la Vilaine, approvisionnement en eau potable, gestion environnementale des marais de Vilaine, navigation.

Dès 2016, le Conseil régional a apporté son soutien à un projet de travaux, qui n'a pas abouti. Le Comité syndical d'Eaux et Vilaine sollicite à présent le Conseil régional sur un nouveau projet construit en concertation avec les usagers. Cet engagement appelle un abondement de l'autorisation de programme (AP) à hauteur de 700 k€.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Dans un contexte de nécessaire adaptation au changement climatique, comme l'a brutalement rappelé l'été 2022, et de réflexion sur les conflits d'usage entre navigation et consommation d'eau potable, le CESER estime que le Conseil régional remplit ses missions liées au programme 601 « eau » en réaffirmant son soutien financier à hauteur de 700 k€ pour accompagner les travaux sur le barrage d'Arzal. Le projet prévoit la création d'un « sas anti-salinité » neutralisant les intrusions d'eau salée dans la ressource d'eau potable du barrage d'Arzal lors des mouvements d'écluse nécessaires à la navigation.

Le premier projet de réaménagement, qui n'avait pas pu aboutir faute de financement, datant de 2016, le CESER souligne l'importance de la réalisation effective de ces travaux. Il restera attentif à son suivi.

Mission 7 - Mobilités

701 - Transports collectifs

Sur proposition de Frédéric ÉTÈVE et Jean-Luc PELTIER
au nom de la Commission 1 « Dynamiques territoriales et mobilités »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Cette troisième décision modification (DM) au budget propose de réduire de 1,6 M€ les crédits de paiement de fonctionnement (CPF) inscrits pour le programme 701.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER prend acte de la restitution de 1,6 M€ de crédits de paiement de fonctionnement (CPF) pour le présent programme. En dépit du montant conséquent de cette restitution, cela ne représente que 0,5 % du total du montant alloué au dit programme.

Cela est rendu possible par une vision plus précise de l'accostage pour 2024 des dépenses et notamment de l'application des clauses d'indexation incluses dans les différents contrats (TER, transports scolaires et autres délégations de service public).

Le CESER comprend, même si ce n'est pas explicitement précisé, que le niveau d'inflation, plus faible qu'anticipé sur la première moitié de l'année, permet cette économie à niveau de service constant. Il se félicite que cela puisse ainsi limiter le besoin de la Région en termes de levée d'emprunts supplémentaires à l'occasion de cette décision modificative n°3 au budget 2024.

Mission 8 - Actions européennes et internationales, fonds européens

Sur proposition de Yannick MORIN,
rapporteur général en charge de l'Europe de l'International

Considérant qu'il s'agit d'une décision modificative au budget, le CESER s'interroge sur la présentation de certains des programmes de cette mission qui rendent à la fois compte des actions menées en 2024 et des modifications budgétaires. Il s'attachera dans cet avis à s'exprimer uniquement sur les aspects modificatifs du budget.

802 - Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La décision modificative (DM) n°3 au budget 2024 demande d'inscrire au budget des crédits de paiement d'investissement (CPI) complémentaires à hauteur de 18,2 M€ afin de clôturer les paiements des dossiers cofinancés par le Fonds européen de développement régional (FEDER) au titre du programme 2014-2020.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER prend acte de cette proposition d'abonder les crédits de paiement d'investissement pour ce programme. Il apprécie la façon dont est géré le programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020, permettant sa clôture dans les temps fixés par la Commission européenne.

Le CESER salue les efforts pour assouplir les exigences et garantir la clôture efficace des projets, en veillant notamment à ce que les projets puissent être finalisés correctement.

804 - Programme de développement rural (FEADER) 2014-2022

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) ne transite pas par le budget régional, les opérations étant portées par l'Agence des services et des paiements (ASP) en dépenses et en recettes.

Néanmoins, il convient de réintégrer dans les comptes de la Région les paiements effectués par l'ASP dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme, qui s'élèvent à un montant prévisionnel de 34,5 M€ en investissement et 30 M€ en fonctionnement.

Le Conseil régional propose également de proroger d'un an et d'abonder l'autorisation de programme (AP) de 33 M€ et l'autorisation d'engagement (AE) de 24,5 M€.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER prend acte de cette obligation pour le Conseil régional de réintégrer annuellement dans ses comptes les opérations réalisées par l'ASP, en dépenses et en recettes.

Le CESER note avec satisfaction que l'intégralité de la maquette financière est désormais programmée et souligne une gestion efficace ainsi qu'une bonne dynamique d'engagement.

805 - Programme FEADER 2023-2027

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) ne transite pas par le budget régional, les opérations étant portées par l'Agence des services et des paiements (ASP) en dépenses et en recettes.

Néanmoins, il convient de réintégrer dans les comptes de la Région les paiements effectués par l'ASP dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme, qui s'élèvent à un montant prévisionnel de 3,1 M€ en fonctionnement et 0,5 M€ en investissement. Le Conseil régional propose également de proroger d'un an et d'abonder l'autorisation de programme (AP) et d'engagement (AE) des montants équivalents.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER prend acte de cette obligation pour le Conseil régional de réintégrer annuellement dans ses comptes les opérations réalisées par l'ASP, en dépenses et en recettes.

Le CESER observe une bonne dynamique depuis le démarrage de ce dernier, avec le début des paiements dès le début de l'année, notamment pour la Dotation Jeune Agriculteur (DJA).

806 - Programme FEAMP 2014-2020

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) ne transite pas par le budget régional, les opérations étant portées par l'Agence des services et des paiements (ASP) en dépenses et en recettes.

Néanmoins, il convient de réintégrer dans les comptes de la Région les paiements effectués par l'ASP dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme, qui s'élèvent à un montant prévisionnel de 4,3 M€ en fonctionnement et 9,8 M€ en investissement.

Le Conseil régional propose également de proroger d'un an et d'abonder l'autorisation de programme (AP) de 9,5 M€ et l'autorisation d'engagement (AE) de 31,4 M€.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER prend acte de cette obligation pour le Conseil régional de réintégrer annuellement dans ses comptes les opérations réalisées par l'ASP, en dépenses et en recettes.

Le CESER note avec satisfaction la bonne progression dans la mise en œuvre du FEAMP, notamment en termes de paiement, avec un quasi-doublement par rapport à 2023, ce qui montre la bonne gestion et la capacité du Conseil régional à atteindre les objectifs financiers.

Mission 9 - Ressources et accompagnement des politiques

901 - Conditions de travail et compétences

Sur proposition de Philippe LAMÉ
rapporteur général en charge du budget

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional propose une annulation pour 201 k€ de crédits de paiements de fonctionnement (CPF) à transférer vers le programme 902 (Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées) ainsi que diverses modifications de CPF entre chapitres.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER s'étonne du peu d'informations communiquées qui ne permettent pas de rendre un avis étayé sur les modifications proposées dans cette décision modificative (DM) n°3 au budget 2024.

902 - Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées

Sur proposition de Philippe LAMÉ
rapporteur général en charge du budget

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional propose d'abonder de 350 k€ les crédits de paiement de fonctionnement (CPF) alloués afin d'assurer la bonne exécution du programme sur la fin d'année.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER trouve louable la volonté affichée par le Conseil régional d'assurer un bon déroulé du programme sur la fin de l'exercice budgétaire en cours. Il relève que la demande d'abondement de 350 k€ correspond à des ajustements à la hausse (1,15 M€) et à la baisse (800 k€) de différents crédits alloués à certains chapitres.

L'absence d'informations précises concernant le contenu des chapitres concernés par les ajustements envisagés rend difficile l'appréciation de la demande formulée et conduit le CESER à prendre acte de ladite modification.

904 - Fonds d'intervention régional

Sur proposition de Philippe LAMÉ
rapporteur général en charge du budget

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional propose une modification de répartition des crédits entre section de fonctionnement et d'investissement, et ce pour un montant de 115 k€.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER prend note de la faiblesse des demandes de soutien en matière d'investissement reçues au titre du Fonds d'intervention régional (FIR). S'il regrette ce constat, il comprend le souhait de réallocation d'enveloppes au profit de la section de fonctionnement formulé par le Conseil régional. Cette modification permet d'accompagner au plus près des besoins exprimés par les acteurs du territoire dans l'organisation d'évènements de tous ordres (culture, sport, accès aux droits, égalité, vie citoyenne, etc.).

906 - Patrimoine et logistique

Sur proposition de Gérard HURÉ et Dominique PIRIO
au nom de la Commission 1 « Dynamiques territoriales et mobilités »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional met à disposition des agents de la collectivité ainsi que des élus, des locaux et le matériel pour mener à bien leurs missions. Afin d'en assurer les travaux de maintenance et les charges de fonctionnement, il avait été inscrit à ce titre 9,08 M€ de crédits de paiement de fonctionnement (CPF) sur le budget primitif (BP) 2024.

Afin de répondre notamment à l'augmentation de certains marchés concernant plusieurs de ses bâtiments, le Conseil régional propose d'abonder l'autorisation d'engagement (AE) de 400 k€ et d'inscrire un CPF complémentaire de 800 k€. Ces fonds permettront également de renouveler des équipements et d'engager certaines études de faisabilité.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER apprécie particulièrement la démarche engagée à Douarnenez pour mettre à disposition des jeunes, des logements sur l'emprise du lycée Le Bris, celle-ci entrant en cohérence avec les engagements pris avec l'Etat au sein du Contrat de plan Etat-Région (CPER). De fait, la crise du logement que connaît la Bretagne touche également fortement les jeunes. Bénéficiaire d'une offre de logement quantitative ET qualitative pour leur permettre à la fois de poursuivre leurs études et de rentrer dans la vie active est un enjeu majeur que le CESER n'a de cesse de souligner à travers plusieurs de ses travaux, comme le rapport [Les jeunes de 16-25 ans : une chance pour la Bretagne](#) (dès novembre 2003), ou plus récemment son avis sur le dossier [Répondre à la crise du logement à travers une action publique concertée et l'invention collective d'un nouveau modèle breton](#) (2023) auxquels il renvoie le Conseil régional.

Aussi, il relève également avec satisfaction la volonté du Conseil régional d'encourager auprès des agents et élus, les déplacements en transports collectifs, en favorisant en particulier le recours au train, dans un objectif de limiter les émissions de CO2.

907 - Systèmes d'information

Sur proposition de Philippe LAMÉ
rapporteur général en charge du budget

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional propose de réduire les autorisations de programme (AP) et de crédits de paiement d'investissements (CPI) de 750 k€ et d'abonder les autorisations d'engagements (AE) pour un montant similaire.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER prend note de l'évolution des modèles économiques relatifs aux systèmes d'information (SI) qui privilégie de plus en plus le locatif, à travers la souscription d'abonnements.

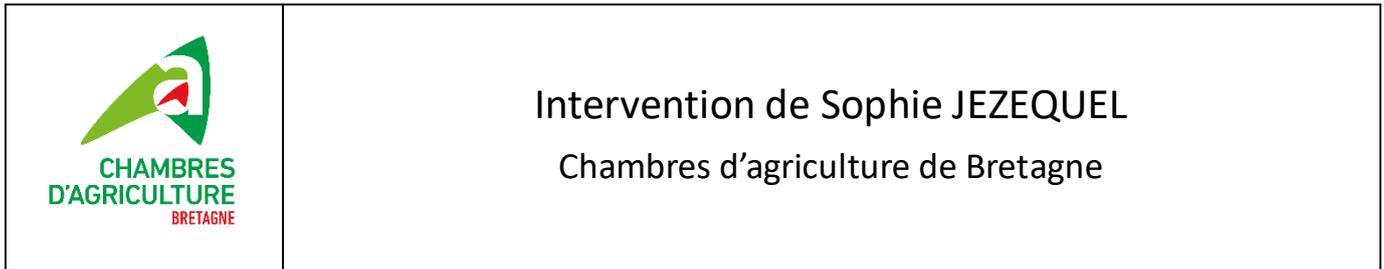
Dans un domaine (les SI) qui continue à muter fortement, l'évolution enregistrée apporte de la souplesse et permet de s'adapter plus rapidement aux changements constatés. Le CESER comprend donc les demandes d'ajustements formulées qui s'adosent aux tendances enregistrées au niveau des SI et visent à assurer la bonne flexibilité de ces derniers.

Vote sur l'avis du CESER de Bretagne
« Décision modificative n°3 au budget 2024 »

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité



Je m'exprime au nom de la Chambre d'agriculture de Bretagne, de la FRSEA, de JA Bretagne et du Cilouest.

Le programme FEADER 2023-2027 est entré en vigueur à la mi-2023, avec l'ouverture progressive de plusieurs mesures, dont la nouvelle Dotation Jeune Agriculteur (DJA) et les appels à projets AGRI Invest, destinés à soutenir les investissements dans les exploitations agricoles.

Pour la DJA, nous nous félicitons que les premiers paiements aient pu intervenir dès 2024, c'est-à-dire beaucoup plus tôt que dans la plupart des autres régions françaises (hormis AURA). Ce démarrage rapide du dispositif et des paiements est le résultat de la volonté partagée par la profession agricole et la Région Bretagne de simplifier les démarches des jeunes en cours d'installation, dans un objectif commun de favoriser le renouvellement des générations en agriculture.

La simplification des démarches administratives est d'ailleurs une attente forte des agriculteurs, comme en témoignent les revendications exprimées lors des mouvements de protestation en début d'année. À cet égard, nous déplorons la lourdeur administrative associée au Contrat de Transition Agroécologique (CTAE), que les agriculteurs doivent valider avant de pouvoir soumettre une demande d'aide AGRI Invest pour certaines catégories d'investissements. Cela concerne même des investissements essentiels tels que ceux visant à réduire la pénibilité du travail ou à améliorer le bien-être animal.

Si l'objectif de justifier un engagement dans des démarches de transition est compréhensible, le CTAE est perçu comme une contrainte administrative supplémentaire. Cette procédure est mal comprise et souvent mal accueillie par les agriculteurs bretons. En raison de la nature de leur métier, ils sont déjà confrontés quotidiennement aux conséquences du dérèglement climatique, à la gestion de l'eau et des intrants. Ils adaptent en permanence leurs pratiques pour assurer la pérennité de leurs exploitations, tant sur le plan environnemental qu'économique.

Je vous remercie pour votre attention.